



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Aveugles et malvoyants

Question écrite n° 49872

### Texte de la question

Mme Martine David souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture sur le problème de la transcription en Braille des oeuvres littéraires. Compte tenu du coût et du temps nécessaire à la réalisation de ce type d'ouvrages, les maisons d'édition sont très réticentes à engager de tels investissements. Quant au recours au centre de transcription en Braille de Toulouse, il est souvent long, onéreux et ne porte que sur une petite quantité de titres. Ne serait-il pas possible, des lors, d'imaginer et de mettre en oeuvre des mesures d'incitations à l'attention des entreprises d'édition, afin que chacune d'elles, comme la collectivité nationale, participe à un effort de solidarité tout à fait légitime ? Elle souhaiterait donc connaître son sentiment à cet égard et savoir s'il entend prendre des dispositions allant dans ce sens.

### Données clés

**Auteur :** [Mme David Martine](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49872

**Rubrique :** Handicapes

**Ministère interrogé :** culture

**Ministère attributaire :** culture

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mars 1997, page 1471